

## SEANCE DU 12 avril 2023

Le **douze avril deux mille vingt-trois**, à vingt heures cinquante-cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil sous la présidence de M. Roger SANDRI, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roger SANDRI, Marie Claire FOUCHERAU, Stéphanie PAWLOWSKI, Sandrine VEROT, Philippe MONCORGER, Olivier BOICHON, Delphine FARGE, Bernard DESBENOIT.

Absents avec pouvoirs : Thierry GENOUX (pouvoir à Marie Claire FOUCHERAU), Jean Michel MOULIN (pouvoir à Bernard DESBENOIT), Sylvie CHAMPROMIS (pouvoir à Sandrine VEROT), Gérald BUFFARD (pouvoir à Roger SANDRI)

Absent excusé : Clément LE PAGE, Dylan JACOPIN

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier BOICHON

\*\*\*\*\*

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

- Compte rendu conseil communautaire
- Compte rendu de commissions
- Demandes de subventions :
  - Basket Vallée du Jarnossin
  - Les vieilles Soupapes de Nandax
  - Ressins-Village : 20 ans
  - Groupe Théâtrale Boyer-Nandax
  - Lycée de Ressins
  - MFR
  - ADMR
  - Ukraine
- RIFSEEP
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

### COMPTE RENDU :

- CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les comptes rendus sont disponibles sur le site de la Communauté de communes de Charlieu/Belmont.

- COMMISSION CULTURE :

Madame Marie Claire FOUCHERAU nous expose :

Un catalogue a été mis en place pour la saison culturelle départementale 2023-2024. Il est disponible dans les mairies.

Il traduit la volonté du Département et de Charlieu Belmont Communauté de décentraliser l'offre culturelles en permettant d'organiser des spectacles dans les communes grâce à des formules « clé en main » et des tarifs accessibles. Le choix d'un spectacle parmi les 25 sélectionnés sur le catalogue permet aux associations de bénéficier d'une subvention à hauteur de 60% en ce qui concerne Nandax. Le dossier de demande de subvention est à remplir :

- avant le 15 mai 2023 pour une représentation entre le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et le 28 février 2023,
- avant le 1<sup>er</sup> décembre 2023 pour une représentation entre le 1<sup>er</sup> mars 2024 et le 31 août 2024.

Tous les renseignements sont également disponibles sur le site internet [loire.fr/saisonculturelle](http://loire.fr/saisonculturelle).

Marie Claire FOUCHERAU propose de trouver une association qui serait intéressée à Nandax pour envisager une animation.

\*\*\*\*\*

#### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « BASKET VALLEE DU JARNOSSIN » :**

##### **Délibération n°2023/025**

La Présidente de l'association « BC Vallée du Jarnossin » a adressé un courrier en date du 04 janvier 2023 par lequel elle sollicite une subvention annuelle.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 800 euros à l'Association « Basket Vallée du Jarnossin ».

\*\*\*\*\*

#### **MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES, « LES VIEILLES SOUPAPES DE NANDAX » :**

##### **Délibération n°2023/026**

Le Président de l'association « Les vieilles Soupapes de Nandax », a adressé un courrier en date du 04 novembre 2022 par lequel il sollicite une mise à disposition à titre gratuit de la salle des fêtes à raison d'une à deux fois par an pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, ouïe cet exposé :

- **DECIDE** d'accorder une mise à disposition de la salle des fêtes à titre gratuit à raison de 2 fois par an à l'Association « Les Vieilles Soupapes de Nandax » pour l'année 2023.

\*\*\*\*\*

#### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « RESSINS-VILLAGE » :**

##### **Délibération n°2023/027**

Les membres du bureau et l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs Ressins-Villages sollicitent une subvention à l'occasion des 20 ans du centre de loisirs qui aura lieu le 2 juillet 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** d'accorder une subvention de 300 € à l'Association « Ressins-Villages ».

\*\*\*\*\*

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « GROUPE THEATRALE DE BOYER NANDAX » :**

**Délibération n°2023/028**

La Présidente de l'Association « Groupe Théâtral de Boyer Nandax », a adressé un courrier en date du 19 décembre 2022 par lequel elle sollicite une subvention exceptionnelle afin de financer la sonorisation de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, et à la majorité, le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE** d'accorder une subvention de 500 euros à l'Association « Groupe Théâtral de Boyer Nandax ».

\*\*\*\*\*

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « LYCEE DE RESSINS » :**

Le Conseil Municipal afin de délibérer, souhaite demander de plus amples informations sur le sujet.

\*\*\*\*\*

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « MFR » :**

Le sujet est reporté à une date ultérieure (frais de scolarité).

\*\*\*\*\*

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « ADMR » :**

**Délibération n°2023/029**

La Présidente de l'Association « ADMR de Saint Denis de Cabane », a adressé un courrier en date du 10 janvier 2023 par lequel elle sollicite une subvention au titre de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, et à la majorité, le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE** d'accorder une subvention de 300 euros à l'Association « ADMR de Saint Denis de Cabane ».

\*\*\*\*\*

**SUBVENTION « AIDE A L'ACCUEIL DES REFUGIERS UKRAINIENS » :**

Monsieur le Maire expose :

Le CCAS de ROANNE appelle les communes alentours à renouveler leur soutien financier à hauteur d'environ 0.50 € par habitant afin de continuer à accueillir les réfugiés de la guerre en Ukraine. La commune a versé une subvention au CCAS de Roanne en 2022.

Les communes faisant parties de Charlieu Belmont Communauté n'ayant pas pu bénéficier de ces fonds, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE** de ne pas renouveler la subvention au CCAS de Roanne.

\*\*\*\*\*

**RIFSEEP :**

En prévision d'une application au 1<sup>er</sup> juillet 2023, présentation du principe de rémunération en fonction des postes occupés et de l'implication personnelle de chaque agent.

\*\*\*\*\*

**QUESTIONS DIVERSES :**

- **Information commerce :**

En attente du retour du correspondant « commerce » de Charlieu Belmont Communauté.

- **Projet réseau chaleur :**

La Région est venue signer un dizaine de projets le 4 avril 2023 à Vougy.

Suite à l'étude des deux projets présentés par Nandax (réseau chaleur et embellissement du Bourg), c'est le projet réseau chaleur qui a été retenu par la Région. Une réunion est prévue avec l'architecte, le bureau d'étude fluide et le SIEL le 19 avril 2023 à 14h00.

La séance est levée à 22h30.

Prochaine réunion le 10 mai 2023.